

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2017 QCCTQ 0683  
DATE DE LA DÉCISION : 20170403  
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 455113  
PERSONNE DÉSIGNÉE : Pierre Corbeil

---

Personne(s) visée(s) :

**3523462 CANADA INC.**

NIR : R-567931-2

Demandeur

### **DÉCISION**

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 3523462 CANADA INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec<sup>1</sup>.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds<sup>2</sup>.

**PAR CES MOTIFS,**

**ACCUEILLE**

**AUTORISE**

:

**la Commission des transports du Québec :**

la demande;

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après

MARQUE : HINO  
ANNÉE : 2013  
NUMÉRO DE SÉRIE : JHHSDL2HXDK001584

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : PENSKE TRUCK LEASING CANADA INC.

---

Pierre Corbeil  
Personne désignée

---

<sup>1</sup> RLRQ c. T-12, R. 13.01.

<sup>2</sup> RLRQ c. P-30.3.